HONORAIRES AGENCE TRANS EN PROVENCE

Vente de garage ou box : 2500€ TTC

Vente de villa, appartement, immeuble :

- Formule Simple ECO: 3% TTC du prix de vente: diffusion site FERRAN
- Formule Simple Plus: 4% TTC du prix de vente: diffusion site FERRAN, Pages Jaunes, FNAIM, catalogue FERRAN (17 points distribution)
- Formule EXCLU: 5% TTC du prix de vente: catalogue FERRAN, affichage vitrine dans les 5 agences FERRAN, panneau d'affichage dynamique, visite virtuelle, diffusion sur les sites: FERRAN, FNAIM, Logic-Immo, Le Bon Coin, A vendre A louer, Belles Pierres, Se loger, Bien'Ici.

Vente de terrain:

7% TTC du prix de vente avec un minimum de perception de 6000€ TTC : diffusion catalogue FERRAN, site FERRAN, Bien'Ici, FNAIM, Se Loger/Logic-Immo.

Avis de valeur sans mise en vente :

Appartement : 120€TTC

Villa : 180€TTCTerrain : 140€TTC

IMMOBILIER D'ENTREPRISE

- Fonds de commerce : 10% HT du prix de vente avec un minimum de perception de 4800€ HT
- Droit au bail : 10% HT du prix de vente avec un minimum de perception de 4800€ HT
- Murs commerciaux : 10% HT du prix de vente avec un minimum de perception de 4800€ HT
- Location: 20% HT du loyer annuel

HONORAIRES AGENCE LES ARCS

Vente de garage ou box : 2500€ TTC

Vente de villa, appartement, immeuble :

- De 0 à 99999€ : 5000€ TTC
- A partir de 200000€ :
- Mandat avec exclusivité: 5% du prix de vente. Vous bénéficiez des prestations suivantes: parution dans le catalogue FERRAN, affichage vitrine dans les agences FERRAN, panneau d'affichage dynamique, visite virtuelle, diffusion sur les sites: FERRAN, FNAIM, Logic-Immo, Le Bon Coin, A vendre A louer, Belles Pierres, Se loger, Bien'Ici.
- Mandat sans exclusivité : 4.5% du prix de vente

Vente de terrain : 7% du prix de vente avec un minimum de perception de 6000€ TTC

Vente de locaux commerciaux ou professionnels :

10% du prix de vente avec un minimum de perception de 6000€ TTC

Avis de valeur sans mise en vente : 250€ TTC

HONORAIRES AGENCE CALLAS

Vente de garage ou box : 2500€ TTC

Vente de locaux commerciaux ou professionnels :

10% du prix de vente avec un minimum de perception de 6000€ TTC.

Vente de villa et appartement :

- De 0 à 49999€ : 5000€ TTC
- De 50000€ à 149999€ : 7% du prix de vente avec un minimum de perception de 6000€ TTC
- De 150000€ à 299999€ : 6% du prix de vente avec un minimum de perception de 6000€ TTC
- A partir de 300000€ : 5% du prix de vente avec un minimum de perception de 6000€ TTC

Vente de terrain :

8% du prix de vente avec un minimum de perception de 6000€ TTC

Avis de valeur sans mise en vente : 250€ TTC

HONORAIRES LOCATION POUR TOUTES NOS AGENCES

GESTION

7% HT + TVA à la charge du propriétaire

HONORAIRES RECHERCHE LOCATAIRE

HABITATION:

A la charge du propriétaire :

Honoraires d'entremise et de négociation :

Honoraires de visite, constitution du dossier, rédaction bail : 3.5% du loyer annuel hors charges

Honoraires de réalisation d'état des lieux d'entrée : 1.5% du loyer annuel hors charges

A la charge du locataire :

Honoraires de visite, constitution dossier, rédaction bail : 3.5% du loyer annuel hors charges

Honoraires de réalisation d'état des lieux d'entrée : 1.5% du loyer annuel hors charges

LOCAL PROFESSIONNEL:

Un mois de loyer TTC à la charge du locataire.

LOCAL COMMERCIAL:

Un mois de loyer TTC à la charge du locataire.

HONORAIRES SYNDIC DE COPROPRIÉTÉ

REMUNERATIONS	HT	TVA	TTC
Forfait annuel:			
Par lot principal	141,66 €	28,34 €	170,00 €
Forfait copropriété inférieur à 15 lots	2 083,33 €	416,67 €	2 500,00 €
A la vacation pour les prestations variables non	incluses dans	s le forfait anni	uel:
Pendant les heures ouvrables	50,00 €	10,00 €	60,00 €
En dehors des heures ouvrables	75,00 €	15,00 €	90,00 €
Au forfait pour les prestations variables non i	ncluses dans l	e forfait annue	el :
Contentieux:			
- 1 ère relance offert	0,00 €	0,00 €	0,00 €
- Mise en demeure	20,83 €	4.17 €	25.00 €
- 1 ère relance de conciliation	4,17 €	0,83 €	5,00 €
- Remise du dossier à l'huissier, à l'avocat	66.67 €	13.33 €	80.00 €
- Injonction de payer	66.67 €	13.33 €	80.00 €
- Prise d'hypothèque	125.00 €	25.00 €	150.00 €
Ventes : Établissement de l'état daté (à charge du vendeur) anciens contrats	250,00 €	50,00 €	300,00 €
Établissement de l'état daté (à charge du vendeur) nouveaux contrats à compter du 01/01/2022	333,33 €	66,67 €	380,00 €
Opposition article 20 Loi 1965	33.33 €	6.67 €	40.00 €
Frais particulier	r		
Délivrance du règlement de copropriété	20.83 €	4.17 €	25.00 €
Frais d'affranchissements	Facturation au coût réel		
Délivrance du carnet d'entretien de la copropriété	8.33 €	1.67 €	10.00 €
Délivrance du diagnostic technique de la copropriété	8.33 €	1.67 €	10.00 €